**Décret gouvernemental n° 2018-461 du 7 juin 2018, portant cessation des fonctions du ministre de l’intérieur**

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

***Article premier*** – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lotfi Brahem, ministre de l’intérieur, à compter du 6 juin 2018.

***Art. 2 –*** Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

**Tunis, le 7 juin 2018.**